



Gestion Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Arrêté portant interdiction de stationner et de circuler aux véhicules, **Place du Général de Gaulle.**

ARRETE N° 2026 - 127

Le Maire de la Ville de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1, L.2212.1, L.2213.2, L.2213.1, L.2213.2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,

Vu la demande des forains d'organiser la ducasse d'automne du **03 au 16 novembre 2026**, des mesures de sécurité doivent être prises en matière de stationnement et de circulation des véhicules en tous genres et pour les besoins de la fête foraine,

A R R E T E :

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules en tous genres seront interdits place du Général de Gaulle du **mardi 03 novembre 2026 à 09 heures au lundi 16 novembre 2026 à 17 heures.**

Article 2 : Le stationnement sur les places pour personne à mobilité réduite (PMR) sera autorisé pour les personnes disposant d'un document officiel.

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront apposés par les Services Techniques.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de Police Judiciaire ou agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 6 : Monsieur le Maire de Loison-sous-Lens, Monsieur le Commissaire de police de Lens, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Béthune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Loison-sous-Lens, le **27 octobre 2026.**



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI